



# connexions = = DIRECTES



Bulletin du Syndicat National des Activités Postales et des Télécommunications  
de la Confédération Nationale des Travaillleur·euses - Solidarité Ouvrière

## 1 Ils veulent nous faire travailler en plein cagnard !

La communauté scientifique s'accorde à dire que les émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique sont responsables de l'élévation rapide de la température moyenne au cours des dernières décennies. Cette même communauté a alerté les pouvoirs publics sans réel effet sur des changements à faire sur notre manière de vivre, de consommer mais aussi de travailler. Comme le code du travail n'a pas prévu une limite haute de température (simple oubli sans doute lors de sa modernisation en 2017 !). Cependant le Code fournit tout de même des recommandations.

**Ainsi, la norme NF X35-203/ISO 7730 relative au confort thermique précise les seuils suivants :**

- dans les bureaux : 20 à 22°C
- dans les ateliers pour une activité physique moyenne (travail debout sur machine par exemple) : 16 à 18°C
- dans les ateliers pour une activité physique soutenue (manutention manuelle par exemple) : 14 à 16°C

**De plus, l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) considère qu'au-delà de 30 °C pour un·e salarié·e sédentaire, et 28°C pour un travail nécessitant une activité physique, la chaleur peut constituer un risque pour les salariés. Et que le travail par fortes chaleurs et notamment au-dessus de 33 °C présente des dangers.**

En pratique, si les températures dépassent les 30 °C, la situation doit donc être considérée comme sérieuse.

**À la Poste** : locaux non adaptés, véhicules sur des parkings non ombragés (50 degrés en quelques minutes à l'intérieur, voir 80 au bout d'une heure), parc de voitures sans clim, travail d'après-midi maintenu sans aménagement d'horaires que cela soit pour les travaux d'intérieurs ou extérieurs en cas de canicule, grandes baies vitrées dans les bureaux, pas de clim sur les annexes (l'administration se dédouane : locaux prêtés par les mairies !).

Qui dit canicule ou fortes chaleurs dit accroissement de l'ozone ou des particules fines ainsi **canicule + pic de pollution = risque pour la santé** (cause de nombreuses maladies ou décès prématurés)... Les facteurs concernés sont bien sûr les premières concernées mais aussi les premières à être en danger. Le constat est fait maintenant si nous restons sagement sans rien dire ou faire ne comptez pas sur la direction pour agir rapidement sans rapport de force ou si les arrêts se multiplient. **En cas de gêne respiratoire ou cardiaque inhabituelle** (par exemple : toux, mal de gorge, nez bouché, essoufflement, sifflements), consultez votre médecin ou un pharmacien. N'attendez pas ! Il faut l'indiquer sur le cahier du CHSCT par un signalement lors de sa prochaine réunion.

Que cela soit dans les services arrières, au réseau, à la distribution nous devons être vigilant·es et ne pas hésiter à appliquer le droit de retrait collectivement. Même si pour l'instant le code du travail prévoit des obligations minimales, la Poste se doit naturellement de prémunir ses salarié·es contre tout danger menaçant leur vie ou leur santé. Et comme à Saint-Étienne, il faut exiger de commencer plus tôt, cela s'est déjà fait dans plusieurs bureaux.



**Le droit de retrait** peut parfois être exercé en raison de la température, en cas de froid au travail ou, à l'inverse, en cas de chaleur au travail, l'employeur ne peut vous sanctionner ni retirer une journée de votre salaire.

**Les périodes de canicule seront de plus en plus présentes dans les années à venir.** La Poste doit adapter ses locaux (dès la construction) et son organisation de travail. Plus que jamais nous devons être vigilant·es concernant nos conditions de travail et revendiquer un mieux vivre dans nos services.

Une nouvelle fois, nos haut·es dirigeant·es se prélassant au Siège dans de beaux bureaux climatisés n'ont rien anticipé en imposant la réforme de la Distri avec la tournée dite "sacoche" le petit personnel finit dorénavant à 15h00, 16h00 voire 16h30. **La seconde partie de tournée se déroule donc durant les heures les plus chaudes de la journée. Faut souffrir au travail ! A nous d'imposer des "horaires d'été", à minima à la Distri commencer une heure ou deux heures plus tôt. Dans les départements les plus caniculaires : fin des tournées dite Sacoche, retour à la matinale. Avec un effet Immédiat pour les départements en Vigilance Rouge.** Et que chaque année cela se fasse automatiquement, pas encore des palabres à n'en plus finir, le réchauffement est désormais une réalité.

## **ANTICIPONS ! RÉAGISSONS ! ANTICIPONS !**

Le syndicat **CNT-SO des Activités Postales et des Télécommunications** se tient à votre disposition pour toute aide (conseil juridique) ou revendication, au niveau individuel ou collectif. Vous pouvez nous joindre au **06 02 34 06 29** ou par mail **poste-telecom@cnt-so.org** : seul e et isolé e nous ne sommes rien, ensemble et collectivement nous avons le pouvoir de faire changer les choses !

### **Pour défendre notre santé : mobilisations !**

Syndicat CNT-SO Poste Aquitaine

**2**

#### **Premiers résultats de notre enquête : LES INTÉRIMAIRES PRENNENT LA PAROLE !**

**Notre enquête a été réalisée dans des établissements de l'Île de France et en région.** Il ressort plusieurs indications particulièrement révélatrices : Les agences d'intérim multiples : Start People en tête, Adecco, Crit Intérim, Manpower sont celles qui reviennent le plus souvent.

- L'âge des intérimaires consulté·es va de 24 ans à 41 ans.
- Dans notre enquête la durée d'engagement, d'ancienneté comme intérimaire à la Poste va de 4 mois à 5 ans.
- 77% n'ont pas prêté serment.
- 33% n'ont reçu aucune formation.
- 33% ont effectué plusieurs positions de travail, polyvalence.
- 22% n'ont pas reçu les Équipements de Protection Individuelle.
- 11% n'ont pas reçu de formation sur la sécurité au travail.
- 55% souhaite intégrer la Poste en qualité de CDI.
- Les 45% qui ne souhaitent pas intégrer la Poste en CDI sont les plus jeunes, en-dessous de 28 ans.

Il ressort de ces premières données que de graves lacunes sont constatées, qui mettent en cause la responsabilité de la Poste sur le plan du non respect des règles de sécurité, de formation de base et de confidentialité, garantie dont bénéficient les usager·ères. Nous constatons l'existence de missions très longues et la volonté de la Poste de ne pas intégrer des agent·es intérimaires ayant démontré leurs compétences professionnelles durant plusieurs années. Enfin, la Poste n'est plus attractive pour les plus jeunes dont certains ne souhaitent pas intégrer la Poste en CDI.

**En guise de premières conclusions** : les carences sur le plan de la formation ont des impacts graves sur la qualité du service rendu à la population, des intérimaires n'ont pas la formation

réglementaire en matière de sécurité et de confidentialité, La Poste contribue au maintien de la précarité en n'embauchant pas en CDI des intérimaires ayant des années d'ancienneté.

**Notre syndicat CNT-SO entend bien poursuivre son activité pour attaquer sur tous les plans, y compris juridique, la Poste qui pratique ici une discrimination à l'embauche en perpétuant le précarité. Rejoignez-nous !**

## **INTÉRIMAIRES COMME TITULAIRES : IL EST TEMPS DE S'ORGANISER !**

Syndicat CNT-SO du Val d'Oise

### **3 Intérimaires : La Poste au-dessus des lois et du droit ?**

**Une bonne décision du Tribunal des Prud'hommes de Nantes : encore un jugement défavorable pour la Poste !**

La Poste qui utilise de plus en plus d'intérimaires va devoir revoir sa copie.

En effet, en mai dernier, le Tribunal des Prud'hommes de Nantes a ordonné la requalification de 3 CDI Intérim en CDI Poste.

Cette décision confirme que le CDI Intérim n'est pas un contrat pérenne.

Le recours au CDI Intérim étant le même que pour de l'intérim classique.

Il n'est légal qu'en cas de période d'accroissement d'activité ou de remplacement temporaire.

Ce jugement rendu fera désormais jurisprudence. Jurisprudence, qui doit servir maintenant au plus grand nombre.

Syndicat CNT-SO Poste Ile-de-France

### **4 La Poste reçoit 83 millions d'euros pour la gestion des plis électoraux, des miettes pour le personnel ! En réponse : les facteur-trices du Pas-de-Calais ont fait Grève les 22 et 23 avril !**

**Les revendications étaient claires et combatives :**

- deux repos par tour électoral,
- une prime de 50 euros nette pour les agent-es qui travailleraient le samedi,
- le doublement des heures supplémentaires (qui sont en plus imposées),
- Pour les ancien-nes, la liberté de refuser les tournées électorales,
- La prise en charge du petit-déjeuner et du repas du midi.

Seul le p'tit déj et le casse-croûte leur a été accordé et les heures sup majorées pas doublées. Comme d'hab, la direction encaisse mais ne ruisselle rien. On trime, on supporte ce surcroît de taf, des samedis en plus, des heures supplémentaires et des miettes pour nous. Une nouvelle preuve de la haute considération que nous portent toutes les directions.

Car vous n'êtes pas sans savoir que les directions locales ont leur marge de manœuvre. **Par exemple à Saint Étienne**, au début de cette affaire, la direction parlait de majorer uniquement de 25% les heures sup mais face à la grogne hop on passe, comme par Majax, à 50%. Ce qui est croquignole est que la direction communique ensuite sur une majoration à 150%. Détournement de langage pour faire du sensationnalisme ! Quand tu fais les soldes, on te parle de réduc de 50% et non de 150%.

Ah la poudre aux yeux managériale, toute en roublardise...

Un autre Problème surgit avec le 2ème tour des législatives, les plis électoraux ne sont arrivés que le jeudi au mieux, ce qui ne laissera que deux voire un jour (trois pour ceux qui travaillent le samedi) pour les distribuer ! La charge de travail, la fatigue et le temps passé supplémentaire seront donc très conséquent.

Rappel : Pour les élections de 2017 l'état a versé 70 millions € à la poste. Pour les élections de 2022, après le fiasco de la distribution par le privé aux régionales, l'état a de nouveau confié à La Poste la distribution des plis pour 83 millions €. La Poste a donc touché 13 millions € supplémentaires pour effectuer le même travail qu'en 2017 !

**CONCLUSION** : il n'est pas normal que nous ne soyons pas indemnisé-es pour ce travail supplémentaire. Nous n'avons rien eu aux distributions précédentes, mais là le délai est trop court ! Il y a de l'argent pour cela, La Poste a touché 13 millions en plus ! Répartis entre les 73000 facteur-trices cela pourrait faire une prime de 180 euros par agent-e.

**ACTION !** Prenons exemple sur les facteurs et factrices du Pas-de-Calais : si nous voulons quelque chose c'est à nous de nous organiser. Personne ne le fera à notre place. Il nous faut engager des discussions entre collègues sur tous les sujets qui nous impactent, faire le point, décider de revendications communes, exiger des réunions avec les directions pour porter nos revendications. Faisons les craquer !



## LA SEULE SOLUTION : RÉPARTITION DES RICHESSES!

Syndicat CNT-SO Poste 69

### 5 Postiers & postières sans frontières ! DIJON AVRIL 2022



Du 21 au 24 avril s'est tenue à Dijon la **4ème Rencontre du Réseau Syndical International de Solidarité et de Luites (RSISL)**. Deux militants du syndicat ont participé à cette réunion et ainsi à la Commission de travail par branche professionnelle. Étaient présent-es : Le Syndicat Autonome des Postiers (SAP) de Suisse ; le Palestinian Postal Service Workers Union (PPSWU) de Palestine ; la Fédération National des Travailleurs du Courrier du Brésil adhérent à la CSP-Conclusas et pour la France SUD-PTT et ma CNT-SO. Des contacts ont été ainsi noués afin d'organiser des échanges et manifester une solidarité active et concrète en cas de luites significatives.

À la **CNT-SO** nous savons que la défense de nos revendications et de nos aspirations à un autre futur dépasse le cadre des frontières que les patrons et les États ne connaissent pas. Pour recevoir notre compte-rendu, écrivez à notre adresse postale ou par mail (contacts ci-dessous), ou bien retrouvez-le sur notre site **cnt-so.org**.

nous  
contacter :

**CNT-Solidarité Ouvrière**

**Syndicat National des Activités Postales et des Télécommunications**

**4 rue de la Martinique, 75018 Paris**

**06 02 34 06 29**

**poste-telecom@cnt-so.org**

 **cnt.so**

 **so\_postales**

**www.cnt-so.org**

